

**Notice destinée aux candidats individuels et candidats scolarisés au CNED
résidant en Tunisie**

**Inscription aux épreuves du baccalauréat général et technologique
2026 : classe de terminale**

Notice à lire impérativement avant de procéder à l'inscription

Les candidats autorisés, par dérogation, à subir les épreuves anticipées à la même session que les épreuves terminales (candidats âgés de 20 ans au 31 décembre de l'année de l'examen) ne doivent pas s'inscrire aux épreuves anticipées. L'inscription aux épreuves anticipées est comprise dans l'inscription aux épreuves terminales. La mention « Inscrit » est indiquée sur le récapitulatif d'inscription du baccalauréat.

Il est déconseillé aux candidats présentant le baccalauréat tunisien en 2026 de s'inscrire aux épreuves du baccalauréat français. Si ces épreuves ont lieu en même temps que les épreuves du baccalauréat tunisien, les dates ne pourront pas être modifiées.

L'inscription à un examen est un acte personnel, il est recommandé aux candidats de s'inscrire eux-mêmes afin d'éviter toute erreur ou omission.

Avant toute inscription, consulter :

- le site Eduscol pour connaître les attendus et contenus des épreuves ainsi que les programmes :

Baccalauréat général <https://eduscol.education.fr/750/baccalaureat-general>

Baccalauréat technologique <https://eduscol.education.fr/768/baccalaureat-technologique>

Certaines épreuves nécessitent de remettre un dossier avant l'épreuve (l'épreuve orale de français et la spécialité de sciences de gestion et numérique) : les dates et les modalités de transmission seront communiquées ultérieurement à l'adresse <https://www.institutfrancais-tunisie.com/examens#/> et à la rubrique EAB.

C'est sur cette page web que vous trouverez toutes les informations utiles tout au long de la session.

L'inscription aux épreuves du baccalauréat se fait en 2 étapes :

1^{ère} étape : inscription par internet et 2^{ème} étape envoi des droits d'examen par voie postale.

2^{nde} étape : Envoi des droits d'examen exclusivement par voie postale (par Rapid Post de préférence) à l'adresse suivante :

Institut français de Tunisie
Bureau des examens
20-22 avenue de Paris
BP 180
1080 Tunis Cedex

**du vendredi 10 octobre au lundi 17 novembre 2025, le cachet de la poste faisant foi,
date impérative sous peine d'annulation de l'inscription.**

Les droits d'examen sont de 680 TND à régler uniquement par un **chèque certifié à l'ordre de l'Agent comptable de l'ERT**. Il ne sera procédé à aucun remboursement des droits d'examen.

Noter au verso du chèque : Bac, le nom et prénom du candidat et le n° de candidat qui figure sur le récapitulatif d'inscription.

Pour les candidats de nationalité autre que française ou tunisienne, la photocopie de la carte de séjour en Tunisie certifiée conforme est à joindre au chèque.

Aucun accusé de réception ne vous sera adressé.

Si le chèque est réceptionné, votre candidature sera maintenue sur votre compte Cyclades.

Si le chèque n'est pas réceptionné, votre candidature sera supprimée et vous recevrez un courriel vous en informant. Pensez à vérifier dans vos spams.

Pour les candidats non titulaires d'une carte d'identité française, prévoir un passeport pour la passation des épreuves de l'examen.

Les candidats scolarisés au CNED en classe complète réglementée ne sont pas concernés par la 1^{ère} étape. Ils sont inscrits par le CNED. Ils doivent, dès réception de leur confirmation d'inscription sur leur compte Cyclades, suivre la procédure décrite à la 2^{ème} étape pour valider leur inscription.

Les candidats inscrits au CNED en scolarité libre ou en cours à la carte doivent suivre la 1^{ère} étape et la 2^{ème} étape pour valider leur inscription.

Les inscriptions sont réalisées uniquement par internet

du vendredi 10 octobre à 12h00 au lundi 17 novembre à 12h00

Aucune inscription ne sera acceptée ou modifiée au-delà de la clôture des inscriptions.

En l'absence de pièces justificatives ou de règlement des droits d'examen, l'inscription sera annulée.

Accompagnement des candidats

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, vous écrivez à bureau.examens@institutfrancais-tunisie.com en précisant votre NOM, Prénom et BAC 2026 ainsi que le problème rencontré.

Il est inutile de vous déplacer au bureau des examens ou de prendre contact par téléphone à ce sujet.

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Points de vigilance lors de la création du compte et de la saisie des informations à la rubrique Identification

- L'état civil saisi sur le compte doit être conforme à votre passeport, pièce d'identité en français, extrait de naissance en français.
- L'état civil saisi sur le compte sera reporté sur le diplôme.
- Indiquez une majuscule pour la 1^{ère} lettre des noms propres : ils figureront tels que saisis par vos soins sur votre diplôme.
- **Rappel : le nom d'usage** est réservé aux candidats dont cette donnée figure sur la pièce d'identité. Si ce n'est pas mon cas, il faut laisser la case vide. Si vous indiquez un nom d'usage, il sera reporté sur votre diplôme.

- Les candidats nés en Tunisie ne renseignent pas le département de naissance.
- Adresse postale : le plus grand soin doit être apporté à la saisie de votre adresse postale. Votre diplôme du baccalauréat délivré une seule fois en un exemplaire vous sera adressé par voie postale au 1er trimestre de l'année 2027 à l'adresse saisie par vos soins sur votre compte Cyclades.

COMPTE UTILISATEUR



Le compte CYCLADES permet de s'inscrire et de récupérer tous les documents nécessaires au déroulement des épreuves (récapitulatif d'inscription, CONVOCATIONS aux épreuves, copies et relevés de notes) et de consulter ses résultats.

Vous êtes invité(e) à le visiter régulièrement en fonction du calendrier des épreuves précisé sur la page web du bureau des examens.

Vous serez informé(e) **par mail** (à l'adresse renseignée lors de la création du compte) de la mise à disposition des documents. (**Attention vérifier vos SPAMS !**)

✓ J'ai déjà un compte candidat cyclades

Je me connecte directement [Cliquer ici](#) puis « Me connecter ».

✓ J'ai un compte candidat cyclades mais j'ai oublié le mot de passe

Je me connecte directement [Cliquer ici](#) puis « Me connecter »

Inscrit(e) aux épreuves anticipées 2025 ou au BGT 2025,

→ en candidat individuel ou CNED scolaire, mon identifiant est mon adresse mail utilisée lors de la création de mon compte Cyclades

→ en candidat scolaire, mon identifiant est au format : prénom.nom

et je clique sur « mot de passe oublié » pour réinitialiser mon mot de passe

✓ Je n'ai jamais eu de compte candidat cyclades

→ Je [clique ici](#) puis sur « Je n'ai pas de compte »

Une aide est disponible sur le page d'accueil en haut et à droite de l'écran.

MON INSCRIPTION

✓ J'étais inscrit aux épreuves anticipées 2025

ou au BGT 2025 dans l'académie Aix-Marseille-Tunisie, je clique sur la vignette rectangulaire « **PRE-INSCRIPTION 2026 A COMPLETER** »



✓ Sinon, je clique sur « Ajouter une candidature »

→ je choisis l'examen (Baccalauréat général ou technologique), la session (2026) et l'académie AIX-MARSEILLE-TUNISIE et je valide.

→ je complète l'ensemble des onglets :

Identification

✓ Je complète mes données personnelles.

Une fois ma candidature enregistrée, si je me rends compte d'une erreur dans mes données après la clôture des inscriptions, je contacte le bureau des examens bureau.examens@institutfrancais-tunisie.com pour faire une demande de modification.

Informations candidature



La situation à l'inscription

Le choix de la situation à l'inscription est important car elle détermine la nature de mon évaluation. En cas de doute je n'hésite pas à écrire à bureau.examens@institutfrancais-tunisie.com

		○ Vous étiez scolarisé(e) en 1^{ère} l'année passée ○ Vous vous êtes présenté(e) à une session du baccalauréat et <u>vous avez échoué</u>. Vous pouvez conserver des notes dans certaines conditions ○ Vous êtes titulaire d'un baccalauréat général ou technologique ○ Vous êtes issu(e) d'un lycée professionnel ou technologique ○ Vous présentez à l'examen après une interruption de scolarité ○ Vous êtes dans une autre situation Catégorie du candidat Je renseigne la catégorie qui me correspond « individuel » Etablissement Je choisis dans le menu déroulant individuel résident Tunisie Diffusion des résultats Je précise si j'autorise le recteur a communiqué mon résultat d'admission aux organismes privés et/ou collectivités territoriales. <u>Je consulte les informations complémentaires relatives à cette rubrique</u>
	Qualification présentée	✓ Je renseigne ma voie : générale ou technologique (si technologique, je précise STMG pour la série) ✓ Je renseigne les 2 enseignements de spécialité pour le bac général. Je choisis parmi les spécialités proposées en Tunisie : ✓ Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques ✓ Humanités, Littérature et philosophie ✓ Langues, littérature et culture étrangères et régionales* Anglais ✓ Langues, littérature et culture étrangères et régionales* Anglais monde contemporain ✓ Mathématiques ✓ Numérique et sciences informatiques ✓ Physique-chimie ✓ Sciences et vie de la terre ✓ Sciences de l'ingénieur ✓ Sciences économiques et sociales *Si je choisis la spécialité LLCER, je dois impérativement suivre l'enseignement d'anglais en LVA, LVB ou LVC. ✓ Pour le baccalauréat STMG, je dois me positionner sur un enseignement spécifique : soit gestion et finance, soit mercatique (marketing). ✓ Je renseigne mes choix de langue pour la LVA et la LVB (pour STMG : inscription à l'épreuve d'ETLV) ✓ Je renseigne le choix des 2 activités d'EPS que je choisis parmi les 3 de la liste nationale : Danse, Demi-fond 800m et Tennis de Table. Avant d'opérer mon choix, je consulte le référentiel national pour l'examen ponctuel d'éducation physique et sportive du BGT à l'adresse https://www.institutfrancais-tunisie.com/examens#/ ✓ Je peux renseigner 1 ou 2 choix d'enseignements optionnels Je consulte préalablement le contenu des épreuves afin de m'assurer d'être en mesure de répondre aux attendus (cf. la note de service parue au bulletin officiel n°41 du 4 novembre 2021 modifié par note de service du 23/03/22 (BOEN n° 15 du 14/04/22) pour certaines évaluations ponctuelles à compter de la session 2023).

		→ Si je redouble, je peux conserver des notes, je complète le formulaire de demande de conservation ou bénéfices de notes. (ANNEXE n°1) <u>Je consulte les informations complémentaires relatives à cette rubrique</u>
	Récapitulatif	✓ Cet onglet affiche toutes les informations saisies précédemment. Vous devez relire attentivement toutes les données saisies avant d'enregistrer votre inscription. Une attention particulière doit être portée aux données de l'état civil. Celles-ci doivent être conformes à votre pièce d'identité. Le nom d'usage est réservé aux candidats dont cette donnée figure sur la pièce d'identité. Si ce n'est pas le cas, merci de laisser la case vide. L'état civil renseigné est celui qui figurera sur le diplôme du baccalauréat. L'adresse postale ne servira que pour l'envoi du diplôme au 1^{er} trimestre 2027. Les choix effectués lors de l'inscription sont définitifs, aucune rectification ne sera acceptée après la clôture des inscriptions. ✓ Je clique sur le bouton Enregistrer pour terminer mon inscription.
	N° inscription	✓ Je peux éditer ma confirmation en cliquant sur Visualiser/Imprimer ✓ Ma confirmation d'inscription est aussi disponible dans la rubrique Mes documents.
CONFIRMATION D'INSCRIPTION		✓ Une fois ma confirmation d'inscription imprimée, je vérifie et corrige les erreurs éventuelles en ligne tant que le service d'inscription est ouvert. ✓ Je téléverse ma confirmation d'inscription signée et les pièces justificatives correspondantes avant le 17 novembre à 12h00 (dans le menu Mes justificatifs)  Tout dossier incomplet, pièces justificatives non téléversées ou chèque certifié des droits d'examen non envoyé dans les délais, entraîne l'annulation de l'inscription à l'examen.
PIECES JUSTIFICATIVES A TELEVERSER		 Mon inscription  Mes documents  Les formulaires  Mes justificatifs Pour finaliser mon inscription, je téléverse dans mon compte Cyclades, rubrique « Mes justificatifs », les documents demandés avant le 17 novembre 2025 à 12h dernier délai. → je retrouve ma confirmation (récapitulatif) et la liste des pièces que je dois fournir, dans mon espace Cyclades à partir du menu, je clique sur « Mes documents » (1.) → je téléverse mes pièces justificatives dans mon espace Cyclades à partir du menu, je clique sur « Mes justificatifs » (2.) <u>Les justificatifs demandés :</u> → Ma confirmation d'inscription signée → Une photocopie de ma pièce d'identité (passeport ou carte d'identité française ou si je ne possède pas encore de passeport (obligatoire pour passer les épreuves si je ne possède pas de carte d'identité française), un extrait de naissance en français Pour les candidats de nationalité française ou possédant la double nationalité → Attestation de recensement, obligatoire pour pouvoir s'inscrire à l'examen avant l'âge de 18 ans ;

	→ Certificat individuel de participation à la JDC ou attestation individuelle d'exemption à la JDC, obligatoire pour pouvoir s'inscrire à l'examen à partir de 18 ans ; → Le certificat médical d'invalidité à l'EPS délivré par le médecin traitant si je suis inapte. → Tout autre document demandé selon ma situation (ex : relevé de notes d'un baccalauréat obtenu lors d'une session précédente, dernier relevé de notes pour les candidats précédemment inscrits hors de Tunisie, ...) Dépôt des pièces justificatives avant le 17 novembre 2025 à 12h dernier délai.
--	--

Informations complémentaires - onglet INFORMATIONS CANDIDATURE

La situation à l'inscription

○ Vous étiez scolarisé(e) en 1^{ère} l'année passée

Je me suis inscrit(e) à partir de la candidature « **PRE-INSCRIPTION 2026 A COMPLETER** », les notes des épreuves anticipées sont automatiquement reportées pour être conservées.

J'ai créé une nouvelle candidature ou j'étais inscrit en 1^{ère} hors de Tunisie :

Je téléverse dans la rubrique cyclades « **Mes justificatifs** », la **copie de mon relevé de notes des épreuves anticipées** (téléchargeable à partir de votre compte Cyclades dans l'espace « Mes documents » de mon inscription aux épreuves anticipées).

○ Vous vous êtes présenté(e) à une session du baccalauréat et vous avez échoué. Vous pouvez conserver des notes dans certaines conditions

- Vous vous êtes présenté(e) pour la 1^{ère} fois après la session 2021 et avant la session passée *soit à la session 2022, 2023 ou 2024*

- Vous vous êtes présenté(e) pour la 1^{ère} fois à la session passée *soit à la session 2025*

Je m'inscris si possible à partir de la candidature « **PRE-INSCRIPTION 2026 - A COMPLETER** », les notes des épreuves que vous pouvez conserver sont automatiquement reportées.

Je souhaite ou je ne souhaite pas conserver de notes, je complète l'annexe BGT Bénéfice et conservation de notes session 2025 **ANNEXE n°1**.

Je la téléverse dans la rubrique « **Mes justificatifs** » avec la **copie de mon dernier relevé de notes du baccalauréat (un seul fichier PDF avec les deux documents)**.

Pour connaître les possibilités de conservation d'épreuves, je consulte les annexes 1 et 2.

○ Vous êtes dans une autre situation (Toutes les situations non proposées en amont).

Je suis automatiquement inscrit(e) à toutes les épreuves.

Informations complémentaires - onglet QUALIFICATION PRESENTEE

CHOIX DES EPREUVES

J'étais candidat aux épreuves anticipées en 2025 :

Je conserve à la session 2026 du baccalauréat les enseignements choisis lors de l'inscription aux épreuves anticipées session 2025 : langues vivantes – spécialité uniquement suivie en première.

Je conserve également la forme de passage choisie aux épreuves anticipées.

AUCUN CHANGEMENT N'EST POSSIBLE.

Seules les spécialités de terminale peuvent être modifiées à condition de ne pas les remplacer par la spécialité suivie uniquement en première.

Je suis candidat doublant ou triplant du baccalauréat :

Je peux conserver des notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues aux épreuves terminales.

Je redouble, je peux modifier les deux spécialités des épreuves terminales. Celle uniquement suivie en première également à condition d'avoir été évalué à ces trois épreuves à la même session.

Je triple, je peux modifier les trois spécialités.

FRANÇAIS

Je suis inscrit(e) à titre dérogatoire aux épreuves de français J'apporte le jour de l'épreuve un exemplaire du récapitulatif des textes (qui doit être identique à la version numérique adressée au Bureau des examens selon les modalités et les délais indiqués sur l'onglet EAB de la page web de bureau des examens et concours) et un exemplaire de l'œuvre choisie pour la 2^{de} partie de l'épreuve orale. Je construis moi-même ce récapitulatif de textes en conformité avec le programme des épreuves anticipées de français disponible sur le site internet Eduscol (cf. lien sur la page web du bureau des examens sur l'onglet BAC)

PARTICULARITES – LANGUE VIVANTE

Baccalauréat technologique : Inscription à épreuve d'ETLV

Je m'inscris à l'ETLV:

- je sélectionne la position inscrit sur épreuve est pour l'ETLV
- je sélectionne la position « non inscrit » sur l'épreuve orale de la langue correspondante.

Exemple :

^ IT003B : Langue vivante A oral (programme cycle) : Non Inscrit

^ IT003C : Enseignement technologique en langue vivante (programme cycle LVA) : Anglais : Inscrit

EPREUVES D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Je saisis mon choix :

- **Contrôle ponctuel -Apte** : je choisis deux activités parmi les trois proposées
- **Contrôle ponctuel -Inapte** : je suis médicalement inapte. Je demande à mon médecin traitant de m'établir un certificat d'inaptitude à l'EPS et je le téléverse dans la rubrique « **Mes justificatifs** ».

Les épreuves d'EPS se dérouleront en avril. Vous devez consulter votre compte Cyclades dans le courant du mois d'avril pour éditer la convocation.

EPREUVES OPTIONNELLES

Le résultat obtenu à chacune des évaluations ponctuelles des enseignements optionnels sur la base du programme de terminale est affecté d'un coefficient 2.

Ces coefficients s'ajoutent au total des coefficients (100) prévus pour les enseignements obligatoires. Ainsi, **l'inscription à des enseignements optionnels** (voie générale : 2 options en terminale maximum / voie technologique : 2 options en terminale maximum) **engage le candidat.**

Toute absence à une évaluation ponctuelle à laquelle le candidat est inscrit est sanctionnée par la note 0, affectée du coefficient prévu.

Le candidat doit prêter une attention particulière à ces dispositions avant de s'inscrire à un enseignement optionnel.

Vous êtes invité(e) à prendre connaissance du détail des épreuves et des attendus avant de vous inscrire.

CALENDRIER DE LA SESSION 2026

Le calendrier global des épreuves sera actualisé ultérieurement sur la page web <https://www.institutfrancais-tunisie.com/examens#/>

Il n'est pas communiqué par courriel, ni par téléphone.

CONVOCATION AUX EPREUVES

Vous serez averti.es par mail automatique de Cyclades (sur le mail utilisé pour l'inscription) de la mise à disposition d'une ou plusieurs convocations, à compter d'avril 2026, dans votre espace candidat vous indiquant les dates et les lieux d'épreuves. (Attention vérifier vos SPAMS !)

RESULTATS ET RELEVES DE NOTES

→ **Votre relevé de notes** sera disponible sur votre espace candidat dès la publication des résultats. Vous devrez télécharger et conserver ce document précieusement car il vous sera demandé pour votre inscription dans le supérieur ou pour toute démarche d'orientation.

→ **Vos copies** seront consultables à la fin de la session sur votre espace Cyclades rubrique « Mes documents »

→ **Une attestation de langues vivantes** sera délivrée (le niveau indiqué de l'attestation est déterminé en fonction des résultats obtenus à l'évaluation ponctuelle de LVA et de LVB - cadre européen commun de référence pour les langues).

→ **Votre diplôme du baccalauréat vous sera adressé par voie postale au 1^{er} trimestre 2027, à l'adresse indiquée à l'inscription dans Cyclades.**

BÉNÉFICE ET/OU CONSERVATION DE NOTES
SESSION 2026
Après un échec au baccalauréat général ou technologique

Nom, prénom du candidat : **né(e) le :**
Etablissement :
Date de dernière présentation du baccalauréat : *(joindre le relevé de notes)*
 Baccalauréat général ☐ Baccalauréat technologique série ☐ Session :
 Candidat redoublant ☐ Candidat triplant ou plus ☐

Candidats redoublants à la session 2026 :

(1ère présentation du baccalauréat 2025 ou 2024 si interruption de scolarité justifiée en 2025) :

Epreuves (*)	Demande à conserver	Notes	Sessions
Français écrit (quelque soit la note)	☐ oui ☐ non		2024
Français oral (quelque soit la note)	☐ oui ☐ non		2024
Philosophie (note ≥ 10/20)	☐ oui ☐ non		2025
Grand Oral (note ≥ 10/20)	☐ oui ☐ non		2025
Spécialité 1 :(note ≥ 10/20)	☐ oui ☐ non		2025
Spécialité 2 :(note ≥ 10/20)	☐ oui ☐ non		2025

Candidats triplants en 2026 :

(1ère présentation du baccalauréat en 2021, 2022, 2023 ou 2024 sans interruption de scolarité justifiée en 2025)

Epreuves (*)	Demande à conserver	Notes conservées ≥ 10/20	Sessions
Français écrit (session 2023 et antérieures)	☐ oui ☐ non		
Français oral (session 2023 et antérieures)	☐ oui ☐ non		
Philosophie	☐ oui ☐ non		
Grand Oral	☐ oui ☐ non		
Spécialité 1 :	☐ oui ☐ non		
Spécialité 2 :	☐ oui ☐ non		

(*) Seules les notes du 1^{er} groupe peuvent être conservées.

Nota bene : Pour les triplants, seules les notes figurant sur le relevé de notes de la dernière session présentée peuvent être conservées.

Attention : faire valoir un bénéfice de notes interdira l'obtention d'une mention même si le résultat final est supérieur à 12/20.

Je note que cette demande ne pourra pas faire l'objet de modification ultérieure. **Elle est définitive** et les notes non conservées ne pourront pas faire l'objet d'un bénéfice de notes à une session ultérieure.

Fait à Le Le candidat Le représentant légal (si candidat mineur)

SITUATION DES CANDIDATS REDOUBLANTS SUITE A UN ÉCHEC A LA SESSION 2025					
CANDIDATS INDIVIDUELS en 2025-2026					
	INDIVIDUEL				
Statut candidat en 1 ^{ère} en 2023-2024	Ponctuel en terminale <i>(programme cycle terminal)</i>		Ponctuel en 1 ^{ère} et terminale <i>(programme terminal)</i>		
Statut candidat SESSION 2025 Année 2024-2025					
Statut candidat SESSION 2026 Année 2025-2026	INDIVIDUEL	SCOLAIRE ET CNED SCOLAIRE	INDIVIDUEL		SCOLAIRE ET CNED SCOLAIRE
	Ponctuel en terminale <i>(programme cycle terminal)</i>		Ponctuel en terminale <i>(programme cycle terminal)</i>	En 1 ^{ère} et terminale <i>(programme terminal)</i>	
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales (A)					
Français (*)	Peut conserver quel que soit la note <i>(coeff 10)</i> Peut conserver note ≥ 10 de 2024-2025 <i>(coeff 50)</i>				
Philosophie (*)					
Enseignement de spécialité 1 (*)					
Enseignement de spécialité 2 (*)					
Grand oral (*)					
Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales (B) – Article D 334-7-1 du code de l'éducation					
Enseignement de spécialité de 1 ^{ère}	Inscrit à l'épreuve <i>(coeff 8)</i>	Inscrit à l'épreuve <i>(coeff 8)</i>	Conserve la note obtenue en 2023-2024 <i>(coeff 8)</i>		
Histoire-Géographie	Inscrit aux épreuves en terminale <i>(programme cycle)</i> <i>(coeff 26)</i>	Ne conserve pas les notes de 1 ^{ère} et Inscrit aux épreuves en terminale <i>(programme cycle)</i> <i>(coeff 26)</i>	Conserve les notes de 1 ^{ère} et Inscrit aux épreuves en terminale (programme terminal) <i>(coeff 13)</i>		
Langue vivante A					
Langue vivante B					
Enseignement scientifique (BCG) ou mathématiques (BTN)					
Enseignement moral et civique					
EPS	Inscrit à l'épreuve <i>(coeff 6)</i>				

(*) Les conservations de notes concernent uniquement celles obtenues au 1^{er} groupe d'épreuve (Articles D334-13 et D336-13 du code de l'Education)

Nota Bene : *Aucune mention ne peut être attribuée aux candidats qui ont demandé à conserver le bénéfice de notes en application des dispositions du premier alinéa du présent article* (Articles D334-13 et D336-13 du code de l'Education)

Nota bene : à la session 2026 du baccalauréat général et technologique,

Est considéré candidat redoublant, le candidat qui a présenté pour la 1^{ère} fois le baccalauréat 2025 ou 2024 (avec **interruption de scolarité en 2025 pour un cas de force majeure ou dans le cadre d'une mobilité internationale JUSTIFIÉE**)

Est considéré candidat triplant, le candidat qui a présenté pour la 1^{ère} fois le baccalauréat 2021, 2022, 2023 ou en 2024 (sans interruption de scolarité en 2025 pour un cas de force majeure ou dans le cadre d'une mobilité internationale)

Redoublement avec une interruption de scolarité de plus d'une année scolaire à compter de la session 2021 (note de service du 28/07/21 contrôle continu § 5A) :

- Si le candidat se présente sous statut scolaire : le candidat perd ses notes de premières (B) et sera évalué uniquement sur les notes de terminales et devra être convoqué par le chef d'établissement à une évaluation ponctuelle de la spécialité suivie uniquement en classe de première.
- Si le candidat se présente sous statut individuel : le candidat est convoqué à l'ensemble des enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales (B) (y compris spécialité suivie uniquement en classe de 1^{ère})

SITUATION DES CANDIDATS TRIPLANTS SUITE A UN ÉCHEC A LA SESSION 2025

Statut candidat SESSION 2025	SCOLAIRE – CNED Scolaire		INDIVIDUELS – ETS HORS CONTRAT	
Statut candidat SESSION 2026	SCOLAIRE – CNED Scolaire	Individuels Ets hors contrats	Individuels Ets hors contrat	SCOLAIRE – CNED Scolaire
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales (A)				
Français (*)	Doit présenter les épreuves <i>Si le candidat a obtenu des notes ≥ 10, il peut les conserver dans le cadre des dispositions de notes pendant 5 ans à la condition de les avoir déjà conservés l'année du redoublement soit à la session 2025</i>			
Philosophie (*)	Peut conserver les notes ≥ 10 obtenues à la session 2025 <i>Une note obtenue en 2024 ne peut être conservée que si elle l'a déjà été lors de la session 2025</i>			
Enseignement de spécialité 1 et 2 (*)				
Grand oral (*)				
Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales (B) – Article D 334-7-1 du code de l'éducation				
Enseignement de spécialité de 1 ^{ère}	Inscrit à l'épreuve (évaluation en contrôle continu par le chef d'étab.) (coeff 8)	Inscrit à l'épreuve (évaluation ponctuelle organisée par le recteur) (coeff 8)	Inscrit à l'épreuve (évaluation ponctuelle organisée par le recteur) (coeff 8)	Inscrit à l'épreuve (évaluation en contrôle continu par le chef d'étab.) (coeff 8)
Histoire-Géographie	Inscrit aux épreuves en terminale (programme terminal) (évaluation en contrôle continu par le chef d'établissement) (Coeff 32)	Inscrit aux épreuves en terminale (programme cycle) (évaluation ponctuelle organisée par le recteur) (Coeff 32)	Inscrit aux épreuves en terminale (programme cycle ou terminal selon le choix effectué en 2023) (évaluation ponctuelle organisée par le recteur) (Coeff 32)	Inscrit aux épreuves en terminale (programme terminal) (évaluation en contrôle continu par le chef d'établissement) (Coeff 32)
Langue vivante A				
Langue vivante B				
Enseignement scientifique (BCG) ou mathématiques (BTN)				
Enseignement moral et civique				
EPS	Inscrit à l'épreuve (coeff 6)			

(*) Les conservations de notes concernent uniquement celles obtenues au 1^{er} groupe d'épreuve (Articles D334-13 et D336-13 du code de l'Education)

Nota Bene : Aucune mention ne peut être attribuée aux candidats qui ont demandé à conserver le bénéfice de notes en application des dispositions du premier alinéa du présent article) (Articles D334-13 et D336-13 du code de l'Education).